



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
MOIS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE SAINT LAURENT
(G. SULTZ)



Abonnement : Un an (Canada) \$2 00
" " (Etats-Unis) 2 50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉROME (Terrebonne)

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT
(Terrebonne) P. Q.

Annonces : 1 1/2 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

LA POLITIQUE FEDERALE

OTTAWA, le 18 janvier 1924

En terminant notre dernière lettre nous annonçons que la situation politique tendue, passionnante des dernières semaines de janvier serait tirée au clair sous peu. Les événements nous donnent raison.

Le très honorable premier ministre a convoqué quelques-uns de nos amis de l'Ouest en conférence avec lui et toute la situation politique a été discutée amicalement, franchement, dans le meilleur intérêt du pays tout entier.

Il n'y a pas eu d'oreilles indiscrettes aux écoutes pendant les délibérations, mais on nous assure de bonne source que le premier ministre a considéré les multiples questions qui intéressent la public à l'heure actuelle.

Comme résumé de ces délibérations intimes, M. Crerar, chef politique de l'Ouest, a déclaré, avant de partir pour New-York, qu'il avait discuté avec le premier ministre du tarif, des chemins de fer, de l'immigration, des impôts et aussi de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie. Il paraît qu'il fut aussi question d'une ambassade canadienne à Washington.

Il n'y a rien de bien neuf dans tout cela. Nous avons entretenu nos lecteurs de ces diverses questions depuis bien des années et sans jamais nous éloigner de la note libérale traditionnelle. La politique libérale est une « politique d'avant-garde », comme disait un jour sir Wilfrid Laurier, mais elle repose sur une tradition précieuse. Elle peut convenir à ceux qui n'aiment pas les changements subits, brusques, trop radicaux. Comme « politique d'avant-garde » elle invite les esprits les plus inquiets, les plus avancés, sur toutes les questions publiques. Ces deux éléments dans le parti font sa bonne fortune.

Il se rencontre, cependant, bien des conservateurs qui accusent les libéraux d'être radicaux, comme il se trouve des esprits avancés qui croient que la marche progressive du parti est un principe reconnu dans l'ordre de la nature, l'unité dans la variété.

Le parti libéral n'est pas le parti des radicaux, ni des réactionnaires. C'est le parti des gens modérés réunis pour travailler au plus grand bien de la patrie commune.

C'est pour cette raison que le libéralisme de l'Ouest si bien représenté par messieurs Crerar et Dunning fut invité par le très honorable MacKenzie-King à Ottawa.

Tous ceux qui font des commentaires sur cette conférence doivent admettre que le premier a bien fait en invitant nos amis de l'Ouest à discuter la situation politique avec lui. Il est le premier ministre de tout le Canada, et c'est son devoir de deviser les mesures capables de rendre justice et de faire du bien à la plus grande partie des citoyens canadiens.

On a dit que les négociations entre le premier et ses invités étaient rompues. C'est stupide. Il n'y a pas eu de négociations. Il y a eu consultation. Toute consultation doit prendre fin.

Nous avons la parole de M. Crerar qu'il n'a pas été question de porte-feuille de ministre au cours des conférences.

Un fait qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'électorat a son mot à dire dans cette affaire. Si l'opinion publique réclame une plus large part de représentation libérale de l'Ouest dans le cabinet, il est toujours temps de faire droit à cette requête, mais pour le moment, il vaut mieux considérer tous les aspects de cette situation très complexe, et laisser la décision finale au premier ministre.

On nous assure que cette conférence a produit les meilleurs fruits. Elle montre une disposition sérieuse de la part des libéraux de l'Ouest de se grouper à ceux de l'Est pour faire triompher des opinions canadiennes. Elle indique de plus que l'Est n'a rien à craindre de ceux qui l'on qualifié trop souvent de radicaux.

Il ne saurait non plus être question d'une alliance ou d'une coalition. C'est le premier ministre lui-même qui invitait, le soir de son élection, en 1921, « tous les libéraux à se donner la main », comme libéraux, afin de travailler dans les meilleurs intérêts de notre patrie commune.

Cette invitation n'a jamais été retirée. Elle sert de base à toutes les délibérations et invite à discuter le moment de la réunion des forces libérales, mais le terrain d'entente doit être le libéralisme.

C'est M. Lapointe qui déclarait récemment « que le parti libéral avait été défait plusieurs fois, mais qu'il n'avait jamais changé son nom ». Il ne le changera pas.

La session s'ouvrira le 28 février. Les politiciens avertis croient qu'elle sera mouvementée, par conséquent elle devrait être intéressante. Le gouvernement aura un bon rapport financier à présenter. Le bilan des chemins de fer nationaux s'équilibre. L'immigration se dirige de plus en

plus vers notre pays. Le commerce et l'agriculture se développent rapidement. La situation du Canada, comparée à celle des autres grands pays du monde est excellente si on excepte celle des Etats Unis qui paraît plus prospère encore que la nôtre.

Malgré les attaques des adversaires, les tournois de M. Meighen qui va de ville en ville et de hameaux en hameaux, dénaturent les faits, prenant ses assertions pour des vérités, la position du parti libéral est excellente.

Nous entrons dans l'ère de prospérité promise en 1921.

Le travail est plus abondant pour tout le monde. Bientôt on pourra mesurer l'étendue des progrès accomplis lorsque tout le monde aura de la monnaie en poche.

G. VU

Meli-Melo

Feu Mgr Jules Massicotte

Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mgr Jules Massicotte, curé de la cathédrale de Trois-Rivières, arrivée samedi dernier.

Mgr Massicotte, qui n'était âgé que de 51 ans, était un saint prêtre, un homme d'action et d'une très grande charité. Il fit ses études classiques au collège de Montréal ; de 1897 à 1900, il étudia à Rome où il reçut le titre de docteur en théologie. Depuis il habita Trois-Rivières où il remplit d'importantes fonctions à l'évêché.

Sa mort, survenue après quelques mois de maladie, cause de grands regrets.

Nous déposons un dernier adieu sur la tombe de ce saint prêtre dont la vie fut toute de dévouement.

En Angleterre

Le gouvernement conservateur présidé par M. Stanley Baldwin a été renversé, lundi soir, à la Chambre des communes et, pour la première fois dans l'histoire de l'Angleterre, un gouvernement travailliste prendra le pouvoir.

L'amendement travailliste à l'adresse en réponse au discours du trône présenté à la Chambre par John-Robert C. ynes, principal lieutenant de M. MacDonald à la direction du parti travailliste, amendement présenté le 17 janvier, a été adopté par un vote de 328 à 256.

Cet événement était prévu, de sorte qu'il n'a pas créé de sensation en Angleterre.

Sir Lomer Gouin et le club de Réforme

A son assemblée générale du 19 janvier 1924, le club de Réforme, de Montréal, a voté l'ordre du jour suivant :

Proposé par M. Léon Garneau, appuyé par M. James-W. Domville et adopté unanimement :

« Les membres du club de Réforme de Montréal ont appris avec le plus vif regret la démission de sir Lomer Gouin comme ministre de la justice ; ils tiennent à rendre hommage aux qualités éminentes dont il a fait preuve dans l'administration de ce ministère comme durant toute sa carrière politique et aux services signalés qu'il a rendus au parti libéral et au Canada tout entier. Ils expriment le vœu que sa santé se rétablisse promptement et qu'il puisse bientôt reprendre sa place dans les affaires publiques. »

A Québec

La plus importante question qui ait été débattue à la Législature, depuis quelques jours, est celle de la fusion des banques d'Hechelega et Nationale avec le concours du gouvernement provincial.

Malgré tout ce que l'on peut dire et redire à ce sujet, il est une chose qui n'est pas niable et paraît de plus en plus évidente, c'est que sans l'intervention du gouvernement, un désastre se serait produit où plus de 200,000 déposants auraient perdu leurs épargnes.

Le gouvernement a dû recourir à un moyen extraordinaire pour empêcher une telle calamité.

Le Bulletin des Renseignements commerciaux

Nous faisons remarquer, il y a quelques semaines, que le retard apporté à la publication de l'édition française du Bulletin des Renseignements commerciaux était préjudiciable et rendait inutile cette publication.

Nous sommes heureux de constater que le ministre du commerce a remédié à cette anomalie et que la livraison paraît maintenant presque simultanément avec la livraison anglaise.

Avant peu, nous l'espérons, les deux paraîtront ensemble.

Le gouvernement King aura reconnu une fois de plus les droits de la langue française en notre pays.

Kif-kif

Les jaunes d'Ontario ont-ils assez jubilé dans leur haine de la France de l'humiliation qu'elle a ressentie par le verdict d'un de ses jurys acquittant Jeanne Bertron, l'assassine avouée d'un royaliste ? Ce verdict, il est trop vrai, a révélé, une fois de plus, de quelles laideurs est capable l'âme collective selon les courants impulsifs qui l'agitent. Mais, même en ce cas, cette atroce compréhension de son devoir a pour départ, chez les jurés, un principe élevé : la sûreté de l'Etat.

Mais que penser du jury ontarien que le juge président vient de rabrouer d'importance pour avoir acquitté, malgré une preuve éclatante, un individu accusé d'homicide (écrasement par auto), sans autre motif qu'ils étaient eux-mêmes des automobilistes journellement exposés à la même inculpation ?

Nos exportations et nos importations

Un tableau du ministère des douanes fait voir que, pendant les neuf derniers mois de 1923, le Canada a importé pour \$678,211,000 de marchandises de consommation en comparaison de \$577,260,000 durant la période correspondante de 1922.

Toujours durant la période en question, les exportations de produits canadiens se sont élevées à \$815,861,000 en comparaison de \$732,576,000 en 1922. Le montant des marchandises exportées est de \$10,385,000 en comparaison de \$10,649,000 en 1922.

Les importations et les exportations pour ces neuf mois forment la somme de \$1,494,072,000 en comparaison de \$1,369,836,000 en 1922.

Pensées

— Combattez, et si en combattant vous tombez, re-levez-vous vite avec confiance et recommencez toujours, sans vous décourager jamais.

— On a trois ou quatre fois dans sa vie l'occasion d'être brave, et tous les jours celle de ne pas être lâche.

— On peut arriver chez l'homme dur, ou ne saurait parvenir chez l'homme froid.

— Dans la solitude, l'âme s'aiguise ou s'émousse.

— La femme est une fleur qui ne donne son parfum qu'à l'ombre.

La Regent Knitting fait de bonnes affaires

Depuis quelque temps, l'industrie des lainages est passablement tranquille au Canada. Cette situation est particulièrement vraie dans l'Ontario. Ici, dans la province de Québec, les affaires ont été bonnes au cours de la dernière année. C'est ainsi, par exemple, que la Regent Knitting Co., dont les entreprises sont situées à Saint-Jérôme et à Montréal, a fait des ventes pour \$1,878,174 en 1923 contre \$1,610,555 en 1922. Cela représente un surplus de \$267,618. Le bilan de la compagnie n'est pas encore publié. On dit toutefois que les bénéfices pour l'année écoulée seront de plus de \$100,000.

Cette compagnie fait affaires dans toutes les parties du Canada. L'an dernier, à une seule maison de l'Ontario, elle a vendu pour plus de \$125,000 de ses marchandises.

EVE EN AUTO

Il semblait bien qu'il fût impossible d'ajouter un corbillon quelconque aux inepties économiques de la réclame en faveur de l'automobile : une telle lacune n'existe plus. Qu'en juge :

Le dernier salon de l'auto glorifie la femme en lui donnant l'unique crédit d'avoir transformé le véhicule primitif en voiture-palais à capotage de haut luxe.

Madame veut briller, madame veut éclipser. Très bien, mais cela ne va pas toujours sans quelques petite conséquence.

Madame brille, madame éclipse ; mais, un jour, monsieur voit toute sa carrière brisée et la honte entrer chez lui en même temps qu'il en sort pour aller au bain.

Madame veut briller et, un jour, mon-

sieur le notaire de Sainte-T... brille par son absence de son bureau où il aura bien garde de jamais remettre les pieds, gusté par les mandats d'arrestation.

Madame veut éclipser ; et monsieur le fonctionnaire qu'elle a, consciemment ou non, fait détourner des sommes confiées à sa garde, se voit inopinément destitué de hautes fonctions, ou tourmenté du matin au soir du cauchemar de faire des trous à droite pour en boucher à gauche et sauver sa tête.

Madame veut briller, madame veut éclipser, et le directeur de banque, son époux complaisant, voit sa gracieuse image lui sourire dans l'affreux tentation qui lui vient de céder aux instances d'un rasta de la haute pègre sollicitant un prêt de quatre cent mille piastres à garantir avec des valeurs équivalentes au marc de papier, et faisant briller à ses yeux le petit pot-de-vin qui donnera le précieux capotage et le tour du continent en vacances.

NATURE

Le sanatorium de Sainte-Agathe

Donnant suite à un contrat conclu en 1919 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, le gouvernement Taschereau prendra bientôt possession du sanatorium de Sainte-Agathe.

Pendant la guerre, le gouvernement fédéral a acquis ce sanatorium pour y traiter les soldats tuberculeux. En 1919, le sanatorium fut agrandi considérablement par le gouvernement fédéral de concert avec le gouvernement de la province de Québec avec l'entente qu'après un certain nombre d'années, cinq ans, croyons-nous, ce dernier deviendrait seul propriétaire de l'établissement. C'est ce qui se réalise dès cette année.

Poursuivant sa lutte énergique et efficace à la tuberculose, le gouvernement Taschereau ouvrira le sanatorium de Sainte-Agathe à ceux qui sont atteints de cette maladie redoutable.

L'honorable Athanase David, secrétaire provincial, doit conclure, cette semaine, l'arrangement final avec le gouvernement d'Ottawa.

L'administration de l'institution sera confiée au Dr A. Lassard, directeur de l'hygiène dans notre province. Les frais d'entretien sont à la charge de la caisse de l'assistance publique.

Trois cents lits seront mis à la disposition des tuberculeux.

L'honorable M. David verra au choix d'un personnel de médecins et d'infirmières. Des pourparlers seront conclus dans quelques jours en vue de placer l'institution sous la direction d'une congrégation de religieuses qui a jusqu'ici beaucoup contribué à la lutte contre la tuberculose.

Etant donné qu'il y aura des catholiques et des protestants au sanatorium, il y aura un chapelain catholique et un protestant. Les conditions d'admission n'ont pas encore été fixées, mais comme l'institution sera soutenue principalement par l'Assistance publique, on annonce que le tarif sera nominal, excepté pour ceux qui ont les moyens de payer.

La vraie France

Pour bien connaître la France, il ne faut pas s'obstiner à la voir uniquement dans la fièvre de ses inquiétudes ou dans la tension de ses énergies. Parce que remise à peine, et très mal remise au surplus, de la plus redoutable alerte et de la plus formidable saignée dont elle ait gardé le souvenir, elle est ardemment et opiniâtrement tendue vers la juste et nécessaire réparation de ses ruines et vers la légitime et indispensable garantie de sa sécurité, certains étrangers, trop vite oubliés des blessures et des dévastations dont elle fut victime et trop facilement insoucieux des dangers qui la menacent, ne considèrent en elle que la revendicatrice impitoyable d'un droit qu'on prétend égoïste.

Pour bien connaître la France, il faut d'abord approfondir les sources et les manifestations de son activité — de son activité intime et rayonnante. Alors, on la découvre et on la comprend, dans sa pensée et dans son cœur ; et toute sa conduite, toute son attitude, au milieu des complications internationales qui l'enserrent et la bouleversent, en est soudain éclaircie, expliquée, justifiée.

Etudiez, par exemple, à ce point de vue, l'Almanach catholique français pour 1924. Un simple almanach, oui, mais lumineux de témoignages et de faits. Dans une multitude de chapitres courts, substantiels, attrayants et précis, tout brochés d'illustrations — nomenclatures ou tableaux, conseils pratiques ou portraits, récits ou informations, renseignements techniques ou conseils moraux — ce que cette utile et charmante publication nous présente, en réalité, c'est un des plus nobles et des plus véridiques aspects de la France : la France catholique au travail, avec les sentiments qui l'inspirent et les idées qui l'éclairent, avec les autorités qui la gouvernent et les

esprits qui la dirigent ; la France catholique, avec ses traditions puissantes et ses initiatives nouvelles, avec ses œuvres et ses institutions charitables, intellectuelles, sociales, apostoliques, la France catholique avec ses saints.

Or, dans ce vivant raccourci, nous voyons resplendir une âme essentiellement généreuse et désintéressée, qui peut avoir ses défauts, certes — et, à les méconnaître, elle se convaincra au moins du défaut d'orgueil — mais qui, par ses qualités les plus anciennes, les plus profondes, est précisément défendue contre la dureté, la convoitise et l'égoïsme.

Et c'est pourquoi ce livre, recueil de lectures et de documentations, instrument d'études, éveillé d'idées, compagnon de loisirs, qui ne touche guère aux problèmes internationaux que pour évoquer le Pontificat pacifique et la France missionnaire, ce livre pourtant oppose aux méconnaissances et aux calomnies dont les Français sont victimes, une réponse à la fois indirecte et péremptoire. On se sent convaincu, après l'avoir examiné, que notre patrie ne songe qu'à affermir et à travailler dans la paix et qu'elle ne rêve d'autre impérialisme que celui de la charité et de l'apostolat.

François VEUILLLOT

Le travail des enfants dans la province de Québec

Résumé de la loi provinciale réglementant l'emploi des enfants dans divers occupations

La réglementation de l'emploi des enfants et des jeunes personnes est un des sujets qui tombent sous l'autorité législative provinciale plutôt que sous celle du Dominion. La plupart des lois du Canada relatives au travail des enfants sont contenues dans les divers actes provinciaux qui pourvoient à la réglementation des fabriques, des ateliers et des bureaux. L'emploi des enfants dans les mines, les boulangeries, les métiers des rues, et autres occupations, est aussi limité par la loi dans plusieurs provinces. Outre ces lois, qui limitent expressément ou réglementent l'emploi des enfants, les lois scolaires provinciales ont une portée importante sur le même sujet, l'emploi régulier étant impossible pour les enfants au-dessus de l'âge de la fréquentation obligatoire de l'école. Ce rapport est rendu évident particulièrement dans l'usage de certificats d'emploi, basés sur les épreuves éducationnelles, qui sont requis comme condition de l'emploi de jeunes personnes dans le Québec et l'Ontario, et, pour ce qui regarde des occupations particulières, dans d'autres provinces.

La loi des établissements industriels de Québec décreta qu'aucun jeune garçon ou jeune fille âgé de moins de quatorze ans ne peut être employé dans une fabrique, atelier, moulin, etc.

L'inspecteur peut exiger un certificat d'âge vérifié par un affidavit pour tous les jeunes garçons et jeunes filles employés, et peut aussi exiger un examen médical de tout jeune garçon ou jeune fille, et le renvoi de ceux qui sont trouvés impropres au travail. Des certificats de capacité de lire et écrire couramment sont exigés des jeunes garçons et jeunes filles âgés de moins de seize ans avant qu'ils puissent être employés dans une industrie, un métier ou un commerce quelconque, y compris les théâtres, hôtels, restaurants, télégraphes, services de distribution d'annonces, etc. Les enfants âgés de moins de seize ans doivent produire les mêmes certificats avant de pouvoir vendre des journaux ou exercer aucun commerce dans les rues ou sur les places publiques ; et dans le cas où cette occupation continue après 8 h. du soir. Des permis spéciaux peuvent être accordés par un inspecteur nommé en vertu de la loi, autorisant l'emploi d'enfants âgés de moins de seize ans qui sont inscrits comme élèves d'une école du soir et suivent la classe régulièrement. Les patrons sont requis de garder des copies des certificats d'âge fournis par les employés et de les produire quand ils y sont invités. Dans les établissements déclarés par le lieutenant-gouverneur en conseil dangereux, insalubres ou incommodes, l'âge des employés doit être au-dessus de seize ans pour les jeunes garçons et de dix-huit ans pour les jeunes filles. Les jeunes garçons et jeunes filles âgés de moins de dix-huit ans (de même que les femmes) ne peuvent être employés pendant la nuit, c'est-à-dire avant 6 h. a. m. ou plus de dix heures dans la même journée, à moins que les heures de travail ne soient distribuées différemment en vue d'un samedi plus court, la semaine de travail ne devant pas être de plus de soixante heures. Dans les filatures de coton et de laine, la durée du travail des jeunes garçons âgés de moins de dix-huit ans, comme celle des jeunes filles et des femmes, est limitée à dix heures dans la même journée

NEIGE ET CENDRES

Les arbres sans feuilles
Sous la neige ont froid,
Et le jour s'endeuille
De je ne sais quoi.

Ma vitre qui s'orne
De frimas mouillés
Est un jardin morné
Aux dessins brouillés.

Les roses sont mortes
Sur leurs rameaux verts ;
Aux vents de l'hiver
J'ai fermé ma porte.

Je me chauffe au feu
De mes folles bûches
Qui bourdonnent mieux
Qu'essaims dans leurs ruches.

Et mon cœur meurtri
Par l'amour volage,
Goûte enfin, surpris,
Le bonheur du sage....

Gaston GIBEAULT

Sainte-Agathe des Monts,
16 janvier 1924

et cinquante-cinq dans la même semaine, avec une heure additionnelle pour les repas, le travail de nuit, c'est-à-dire le travail entre 6 h. 30 p. m. et 7 h. a. m., étant interdit. En cas d'urgence, pendant un temps n'excédant pas six semaines dans la même année, la durée du travail des jeunes garçons et jeunes filles âgés de moins de dix-huit ans, de même que celles des femmes, peut être portée à douze heures dans la même journée et soixante-douze dans la même semaine, mais tout ce travail doit être fait entre 6 h. a. m. et 9 h. p. m. Au moins trente minutes doivent être accordées, pour un repas du soir, aux employés travaillant après 6 h. p. m. Les employés ne doivent pas prendre leurs repas dans un atelier, et un local convenable pour prendre et réchauffer les aliments doit être fourni par le patron.

Les enfants, les jeunes filles et les femmes ne sont autorisés à faire aucun travail en rapport avec les corroies ou autres modes de transmission.

M. Georges Gonthier

Nommé auditeur général du Canada

Il est officiellement annoncé que le gouvernement d'Ottawa a nommé M. Georges Gonthier, de Montréal, auditeur général du Canada, succédant à feu le major E.-D. Sutherland. C'est un poste de haute responsabilité et la nomination de M. Gonthier lui est un grand honneur en même temps qu'un témoignage de confiance très précieux.

La nouvelle de la nomination de M. Georges Gonthier comme auditeur général a été accueillie avec une réelle satisfaction dans tous les milieux parlementaires et financiers, car on s'accorde pour reconnaître en M. Gonthier un homme de haute valeur. C'est la première fois qu'un Canadien-français est nommé à ce poste. Le premier auditeur général fut John Langdon puis J.-Lorne MacDonnell. Ce dernier fut remplacé par feu John Fraser et après sa mort, on nomma le major Sutherland. Cela démontre une fois de plus que le gouvernement King reconnaît la compétence des Canadiens-français dans les grandes affaires et qu'il veut accorder aux nôtres leur juste part de représentation aux hauts postes administratifs du gouvernement du pays. C'est une justice à lui rendre qu'il fait tout en son pouvoir pour redonner à la race canadienne-française sa représentation légitime dans les fonctions responsables du gouvernement.

Le poste d'auditeur général a un caractère unique. Bien que nommé par le gouvernement, l'auditeur général trouve une indépendance dans le fait que pour être démis de ses fonctions il faut le vote des trois-quarts de la députation fédérale.

Rendements comparés

Le billet de banque rapporte 0 %.

Le dépôt à la banque d'épargne rapporte au plus 3 %.

Les valeurs de la maison Versailles-Victoriaire-Bouliars (limitée), rapportent en moyenne 5 1/2 à 7 1/2 %.

Cette maison a ses bureaux à MONTREAL, rue Saint-Jacques, 90. QUEBEC, immeubles de la Banque Nationale TROIS RIVIERES, rue Notre-Dame.

Représentant spécial à Saint-Jérôme : M. Georges Oby, 4 rue Saint-Faustin.

La taille des arbres fruitiers

(Notes des fermes expérimentales).

Les investigateurs scientifiques et les producteurs qui font le commerce des arbres fruitiers ont aujourd'hui généralement d'accord à dire que les arbres fruitiers devraient être taillés pendant les deux ou trois premières années de leur vie. On taille à cette époque pour obtenir un arbre bien équilibré, avec une charpente solide, capable de porter une forte récolte à mesure que l'arbre grandit. Il a été démontré par les expériences qu'en général les arbres non taillés rapportent plus tôt que ceux qui ont été taillés. Cependant si on néglige de tailler les arbres quand ils sont petits, on éprouvera des difficultés plus tard. Ces arbres développent souvent trop de branches maîtresses; il se forme de mauvaises fourches, et le nombre des cassures est considérable.

Lorsque l'arbre a dépassé la 1^{re} année de formation, il n'est plus aussi nécessaire de le tailler, cependant la plupart des autorités s'accordent à dire que même lorsqu'un arbre arrive à l'âge de rapport, il faut le visiter tous les ans avec un sécateur afin d'enlever toutes les branches qui nuisent et pour ouvrir les arbres pour que le soleil puisse pénétrer jusqu'à chaque ombourde. On obtient ainsi de plus beaux fruits qui dédommagent du temps passé à ce travail.

La saison déterminante est l'époque logique pour faire la taille, mais il n'est pas très agréable de faire ce travail sur du bois gelé. Il vaut peut-être mieux retarder la taille jusqu'à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps pour les jeunes arbres ou pour les arbres qui donnent des fruits à noyau, mais les pomiers peuvent être taillés à une température de zéro degrés sans paraître en souffrir. La taille est le seul des travaux importants du verger qui peut être exécuté pendant l'hiver. Il n'y a pas de feuilles à ce moment pour gêner la vision de l'arboriculteur et il peut mieux juger des branches qui sont à enlever. En outre, c'est seulement pendant l'hiver que le producteur a le temps de faire ce ouvrage.

La taille annuelle systématique et persévérante aidera à obtenir une plus grosse quantité de pommes extra belles.

MÈRE D'UNE NOMBREUSE FAMILLE

Recommande aux autres mères le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Hemford, N.E. — "Mère de quatre enfants, après la naissance de mon dernier enfant, j'étais si faible que je ne pouvais pas travailler. Une amie me conseilla de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, car je crois que c'est le meilleur remède sur le marché. Vous pouvez publier ma lettre." — Madame George I. Crouse, Hemford N.E.

Mon premier enfant. Glen Allen, Alabama. — "Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a fait un grand bien pour mes douleurs au bas ventre, dont je souffrais depuis près de quatre ans, après la naissance de mon premier enfant. Une voisine me recommanda le Composé Végétal, après avoir pris des remèdes de médecins sans effet. Je n'ai plus de douleurs et je suis plus forte. Je le recommande et vous permets de publier ma lettre témoignage." — Mme Ida Rye, Glen Allen, Alabama. Femmes qui souffrez, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cough, Ont., pour avoir un exemplaire gratis du Manuel Complet de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies Particulières de la Femme."

Pourquoi vous avez mal dans le dos

SI vous souffrez de douleurs intenses dans le dos, surveillez vos reins. La douleur dans le dos est l'un des indices les plus certains que ces organes commencent à subir quelque dérangement. A moins que vous ne les remettiez en bon état, vous éprouverez des troubles encore plus sérieux. Corrigez le défaut dès maintenant et épargnez-vous des souffrances pour l'avenir.

Depuis plus de vingt ans, les Gino Pills sont le remède-type contre les maux de reins. Elles ont soulagé plusieurs milliers de personnes, et vous soulageront. Commandez en une boîte (50 cents) chez votre pharmacien aujourd'hui même et dites un éternel adieu à vos souffrances.

National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited
Toronto - Ontario
Les Gino Pills aux États-Unis sont les mêmes que les Gino Pills au Canada. 19F



PRESCRIPTION INSCRIPTION EN DROIT maintenant, alléguant que l'action pénale du demandeur pour défaut d'enregistrement d'une déclaration sociale est prescrite à sa face même. (Remarque) Il semble donc qu'il y a lieu de plaider par exception au fond la prescription que le tribunal ne peut suppléer et par inscription en droit dans le cas où la loi dénie. No. 38

Les rhumes opiniâtres constituent un réel danger



Maintes personnes ne se rendent pas compte du danger grave qu'elles courent lorsqu'elles négligent un rhume.

Les rhumes négligés conduisent rapidement à la pneumonie et à d'autres maladies sérieuses et souvent mortelles. L'on devrait soigner un rhume dès sa première apparition et le meilleur traitement est le Father John's Medicine qui compte plus de soixante-huit années de succès dans le traitement des rhumes, des toux et des maux de gorge.

Cette prescription, telle qu'écrite originairement, est garantie exempte d'alcool ou de drogues dangereuses et c'est un aliment essentiellement pur et nutritif.

Les réparations à l'église de Saint-Jérôme

L'assemblée que nous annonçons dans le dernier numéro de L'AVENIR DU NORD a eu lieu dimanche dernier. Les franc-tenanciers y ont assisté en grand nombre. L'assemblée, commencée vers midi, s'est terminée à 3 hrs. M. Daoust, architecte, et M. Charles Larin, entrepreneur, étaient présents.

On commença par rendre les comptes des syndics, puis ceux de la Fabrique de Saint-Jérôme pour l'année 1923 et l'on donna le rapport du fonds de construction. Le rapport des syndics fut lu et adopté.

La discussion se fit ensuite sur le rapport de la Fabrique. Par moments, l'assemblée fut houleuse. Quelques franc-tenanciers, notamment MM. J.-V. Léonard, notaire, Léopold Nantel, avocat, S.-G. Lavolette et l'honorable B. Nantel critiquèrent ce rapport parce qu'il ne contenait pas l'item concernant les taxes municipales dont la ville demande le paiement à la Fabrique, mais que celle-ci prétend ne pas devoir.

A cause de cette omission, le renvoi du

rapport fut proposé, mais la majorité de l'assemblée rejeta cette proposition.

Avant que l'on abordât le rapport du fonds de construction, M. Jules-Edouard Prévost prit la parole pour protester énergiquement contre certaines insinuations faites aux messes du matin, par M. le curé Brosseau, laissant croire que l'on avait lancé l'idée d'un monument au curé Labelle dans le but d'entraver le projet des réparations à notre église. M. le curé admit qu'il ne le croyait pas mais qu'on l'avait dit. M. Prévost regretta que l'on colportât des insinuations aussi perfides. L'honorable Bruno Nantel appuya sa protestation.

M. Jules-Edouard Prévost reprocha aussi aux marguilliers et à M. le curé de n'avoir pas suffisamment renseigné les franc-tenanciers sur les projets qu'ils avaient en vue, ainsi que sur la marche et le coût des travaux.

M. Prévost termina ses remarques en disant qu'il ne désapprouvait pas les réparations faites à notre église, mais qu'il réclamait pour les franc-tenanciers des renseignements plus exacts, plus complets que ceux qu'on leur avait donnés jusque-là.

M. le curé Brosseau donna ensuite le rapport du fonds de construction et expliqua qu'à cause de certaines réparations non prévues au début, il fallait, en plus des \$100,000 votées le 27 mai 1923, une somme additionnelle de \$30,000 pour parachever les travaux en cours.

Nous croyons que ce fait justifie pleinement notre désir de voir les franc-tenanciers mieux et plus complètement renseignés.

En effet, après l'assemblée du 27 mai dernier où on les assura que le montant de \$100,000 ne serait pas dépassé; après la visite de Mgr Georges Gauthier qui déclara dans son discours prononcé à l'église et qui même écrivit dans le livre de la Fabrique que, selon lui, les travaux projetés ne coûteraient pas plus que \$100,000, les franc-tenanciers, voyant le genre de travaux qui se faisaient à l'église, étaient inquiets et se disaient: "Pourtant, ça va coûter plus cher que \$100,000." Ils croyaient qu'avant d'aller plus loin les marguilliers les convoqueraient pour les mettre au courant de la situation. Dès le 7 septembre, "un franc-tenancier" le demandait dans l'AVENIR DU NORD. On n'en fit rien.

Plus que cela, M. le curé Brosseau dit et répéta plusieurs fois, en chaire, que le public ne devait pas se monter la tête, que la somme votée ne serait pas dépassée. Nous avons noté, par exemple, que le dimanche 23 septembre dernier, M. le curé Brosseau a affirmé que le coût des travaux ne dépasserait pas \$100,000 tel que fixé et autorisé par les franc-tenanciers; nous avons alors signalé ses paroles dans l'AVENIR DU NORD.

Le dimanche 7 octobre, M. le curé déclarait que sur les \$100,000 il n'y a va que \$26,600 de dépenses!

Il n'y a pas encore un mois, M. le curé Brosseau a dit d'un correspondant jérômien de la Presse qu'il était ou un mé-

ter ou un ignorant (!) parce que, dans une simple note, il avait dit que les cent mille piastres étaient épuisées et qu'il faudrait une somme additionnelle pour finir les travaux.

Or, dimanche dernier, M. le curé a dû avouer lui-même qu'en effet il fallait encore \$30,000, contredisant ainsi toutes ses affirmations précédentes.

Nous avons donc raison de dire que jusque-là les franc-tenanciers non seulement manquaient de renseignements mais qu'ils étaient mal renseignés.

Nous étions donc parfaitement justifiables d'écrire, la semaine dernière, que l'opinion publique avait besoin d'être éclairée.

Nous n'avons jamais eu un instant la pensée de nous opposer aux réparations de l'église, mais nous avons cru et nous croyons encore qu'on aurait dû procéder d'une autre manière et, dès le début, di eux franc-tenanciers ce que l'on voulait faire. Ceux-ci auraient alors donné leur consentement en connaissance de cause; on aurait soumis des plans, demandé des soumissions, etc., comme cela se fait d'habitude quand on construit une église, puisque, en réalité, on se proposait de reconstruire la nôtre.

Toutefois, les citoyens de Saint-Jérôme, malgré cela, prouvent leur largeur de vue et leur cœur généreux en consentant à un nouvel emprunt non seulement de \$30,000 mais de \$70,000. En effet, M. le curé a suggéré de transformer les clochers, de construire un nouveau portique et de parfaire le soubassement, ce qui, d'après l'architecte, coûtera \$40,000.

Sur proposition de M. Emile Lauzon, appuyé par M. le maire Legault et M. Jules-Edouard Prévost, la Fabrique a été autorisée à emprunter \$70,000 pour terminer les travaux commencés et exécuter les changements et améliorations mentionnés plus haut.

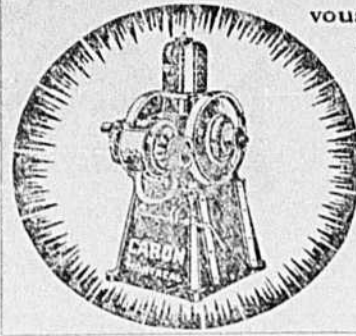
Il est évident que la Fabrique ne pourra rencontrer les intérêts et les fonds d'amortissement des emprunts nécessités par tous ces travaux avec ses revenus réguliers. Elle devra faire une répartition. Cela nous paraît plus juste, car tous contribueront à ces dépenses d'une manière équitable.

Il est vrai que les contribuables verront augmenter leurs impôts, mais c'est valablement qu'ils accepteront de nouveaux sacrifices à condition qu'on les leur demande franchement et sans détours.

MAISON A VENDRE — Deux étages, cuisine d'été; située près du moulin Fillion. S'adresser à Geo-A. Langlois, 174, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

L'APPAREIL CARON

vous fournira à prix modique
EAU, LUMIÈRE ET FORCE



pour tous usages de ferme, de la villa, du chalet. — Simple, résistant. Un enfant peut le mettre en marche. — Médaille d'Or Exposition Provinciale. — Description illustrée et tous renseignements sur demande adressée à CARON FRERES, INC., Edifice Caron, Montréal.

MOTIF DE CONFIANCE

Dans nos Banques

La Chambre ayant accepté le principe d'un crédit de \$15,000,000, destiné à assurer le succès du merger des banques d'Hochelega et Nationale, les déposants de cette dernière n'ont aucune raison de craindre pour leurs économies. Grâce à cet octroi, la position de la Banque Nationale sera désormais aussi ferme que n'importe quelle autre institution bancaire dans la province et le Dominion.

Tous peuvent maintenant être rassurés sur l'avenir de la Banque Nationale et envisager l'avenir avec confiance.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici les paroles encourageantes que l'hon. M. Taschereau, premier ministre, a prononcées, à la fin de son discours: "Je demande à la Chambre, dit l'hon. premier ministre, de nous appuyer. Je prie nos amis de l'opposition de nous donner leur concours pour qu'on sache, chez nous comme à l'étranger, où l'on nous observe actuellement de près et peut-être avec inquiétude, que Québec est encore et toujours la terre du bon sens, de la stabilité et des initiatives nécessaires et généreuses."

"Je termine par un message aux actionnaires et aux déposants de la Banque Nationale. Je leur dis: ayez confiance dans notre institution, et de grâce ne lui retirez ni vos dépôts ni votre concours. La nouvelle Banque en aura besoin. Sous l'empire de la législation actuelle, votre argent ne court aucun danger. La législation de Québec fait sa part, faites la vôtre, et ce concours mutuel assurera le salut de tous."

— Vous trouverez la culture plus payante, la ferme plus attrayante. Plus besoin de porter votre eau, de scier votre bois et de tourner votre séparateur à la main. L'appareil Lumière, Eau et force Caron, en faisant pour vous tout cela et en vous éparpillant à l'électricité par surcroît, vous épargnera fatigue, temps et argent. Médaille d'Or à l'Exposition provinciale de Québec. Se paie par petits versements mensuels si on le désire. Description illustrée et tous renseignements sur demande.

A VENDRE — De très beaux lots à bâtir dans le quartier du progrès et du sport, au domaine du notaire Parent, près de l'église, du C. P. R., du couvent, du palais de justice, du marché rue Sainte Julie, dans la direction du pavillon de l'exposition et du patinoir-Palais de M. St-Onge. On peut aussi acheter des lots à bâtir sur la rue Saint-Georges, haut de la ville, en s'adressant au soussigné. Conditions pour satisfaire l'acheteur.

J. E. PARENT, N. P.

De tous nos sports d'hiver le "Toboggan" est le plus enlevé. Profitez-en, mais évitez les refroidissements en prenant, au retour, un petit verre de Gin Canadian Croix d'Or Melchers. Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral; rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros: 42 onces, \$3.90 - Moyens: 25 onces, \$2.55
Petits: 10 onces, \$1.10

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal

Gin Canadian Melchers CROIX-D'OR

Recueil de jurisprudence

District de Terrebonne

De 1909 à 1923.

Remarques: Les hommes de loi qui voudront consulter le dossier auquel se rapportent les décisions ci-après, devront en communiquer avec le compilateur, au greffe du protonotaire, en référant au titre et au numéro de la décision.

Dans nombre de ces causes, on trouvera les autorités citées dans des factums ou le jugement.

EXCEPTION préliminaire. Action renvoyée sauf à se pourvoir sur exception à la forme alléguant que la signification a été faite par une personne lettrée sans autorisation de la cour. No. 29

OPPOSITION afin de distraire à l'effet d'une saisie revendication contre le saisissant et elle peut-être faite aussitôt après la saisie sans qu'il ait été donné d'avis de vente. No. 30

ACTION POSSESSOIRE renvoyée. La possession du demandeur étant promise, que attendu que le public y passait la couramment pour aller à la rivière, charroyer etc, et que cette possession avait un caractère public. Le fait d'y passer des tuyaux d'égoût ne constitue pas un trouble légal dans l'espèce. No. 31

PROCÉDURES IN FORMA FAUPERIS Jugement accordant distraction de certains frais au protonotaire suivant art. 93 du code de procédure. No. 34

DEPOT et consignation au trésor, dans le cas d'une créance en litige ne peut-être retirée sur requête. Il faut l'action. No. 35

INSCRIPTION EN FAUX. C'est la seule procédure légale pour attaquer l'exactitude d'une entrée au plumitif de la cour, tel le cas où un rapport censé fait un jour est entré fait d'un autre jour. No. 36

AMENDMENT à une requête pour injonction. La comparaison et la contestation de la requête oralement par l'intimé lors de la présentation de la requête ne sont pas obstacle à ce que le requérant amende sa requête sans la permission de la cour. No. 37

Ce qu'est le Carnol et quel est son effet?

Le Carnol est une préparation agréable au goût, composée de glycérophosphates, de fer, des éléments nutritifs solubles du bœuf et d'extraits de foie de morue. On appelle généralement les glycérophosphates les sels du sang. Ils passent universellement parmi les hommes de science, pour les meilleurs reconstituants du sang et les meilleurs fortifiants des nerfs que l'on connaisse.

Le bœuf frais stimule et nourrit l'organisme et lui fournit les "vitamines" si nécessaires dans tous les états d'épuisement. L'extract de foie de morue, les éléments alcaloïdes et nutritif seuls, est non seulement une nourriture engraisseante qui prénuent le corps contre toutes sortes de maladies, c'est aussi un spécifique contre le germe de la consommation dont il enrayer les effets et qu'il aide puissamment à détruire.

Le Carnol n'est pas un de ces remèdes d'une composition douteuse, mais préparé suivant la formule d'un médecin de l'ancienne école, bien connu et qui occupe un rang distingué dans sa profession. Tout médecin devra admettre que les ingrédients qui composent le Carnol sont de la meilleure qualité, et pour cette raison même nombre de médecins prescrivent le Carnol. Dans tous les cas d'anémie, de consommation, de nervosité, de neurasthénie, de rachitisme, si fréquent chez les enfants, de bronchite chronique, de faiblesse générale, de pauvreté du sang et dans tous les états d'épuisement, le Carnol est le remède par excellence.

Le Carnol nourrit les nerfs et les tissus, il fait engraisser et agit comme reconstituant de tout l'organisme.

Les maladies se développent lentement—elles ne se manifestent pas et ne disparaissent pas d'avantage en un jour. Il faut donc pour retirer les meilleurs résultats du Carnol suivre un traitement au Carnol.

Carnol se vend partout, chez tous les bons pharmaciens.



Noir ou Vert

Vous aimez le bon thé? Alors, vous n'avez qu'à boire le Thé Primus dont l'arôme captivant, la saveur recherchée vous satisferont.

— Distributeurs —

L. CHAPUT, FILS & Cie, Limitée : MONTREAL

DECLARATION DE M. AMYOT

Président de la Banque Nationale

"En ma qualité de président de la Banque Nationale, je tiens à déclarer aux clients et amis de cette institution, que la fusion des deux maisons de banque bien connues ne suspend aucunement les opérations de nos agences et de nos sous-agences de la Province de Québec. Les journaux ont publié le texte du contrat passé entre la Banque Nationale et la Banque d'Hocheville. Cette union renforce doublement le capital bancaire de nos compatriotes, en lui assurant pour l'avenir une administration moins coûteuse, partant plus profitable. A la suite du vote de la chambre, pourvoyant à cette avance de fonds, la fusion de deux banques importantes est un fait accompli. Il ne reste plus ni difficultés ni obstacles à surmonter, et l'œuvre que nous avons eu le bonheur de réaliser produit déjà ses effets bienfaisants. Qu'il me soit permis au nom des administrateurs de la Banque Nationale, d'exprimer notre légitime satisfaction d'avoir ainsi mené à bon port l'entreprise qui nous avait été confiée il y a deux ans. Dorénavant nos soins et nos vœux seront portés sur la nouvelle institution. Nos bureaux restent ouverts comme par le passé, aux mêmes postes, avec le même personnel serviable et dévoué. Les affaires continuent dans des conditions plus favorables que jamais, et nous ne cesserons d'être reconnaissants à nos clients de leur excellent patronage."

NOUVELLES

Saint-Jérôme

— Malgré tous ses efforts pour établir une véritable école maternelle à Saint-Jérôme, la commission scolaire se voit dans l'impossibilité de réaliser ce projet maintenant.

Cette école, destinée aux enfants de 3 à 6 ans et à laquelle la commission scolaire voulait joindre les trois premières années du cours primaire élémentaire pour diminuer le trop grand nombre d'éèves dans les trois premières classes du collège et de l'externat des SS de Ste Anne, cette école, disons-nous, aurait nécessité de fortes dépenses, cela se comprend. Cependant, considérant une telle institution très utile, les commissaires d'écoles croyaient qu'il était dans l'intérêt général des familles et des enfants d'épuiser tous les moyens pour en doter notre ville. Ils constatent que la chose est impossible pour le moment.

Dimanche dernier, M. le curé Brousseau a dit en chaire que les SS de Sainte-Anne ont refusé de se charger de l'école maternelle parce qu'elles n'avaient pas été traitées généreusement par la ville. C'est inexact: les Soeurs de Sainte-Anne ont refusé les propositions très généreuses de la commission scolaire en donnant pour raison que le règlement de telles écoles pour enfants de 3 à 6 ans ne leur convenait pas.

C'est M. le curé lui-même qui l'a écrit au président de la commission scolaire, M. Charles-Edouard Marchand, à la suite d'une entrevue qu'il eut, au mois d'août dernier, avec la supérieure générale des Soeurs de Sainte-Anne. Quant aux SS Grises, elles n'ont pas pu prendre charge de cette école faute de religieuses.

La commission scolaire doit donc renoncer à ce projet, pour le moment.

Toutefois, il lui faut absolument obvier aux inconvénients résultant de l'encombrement des premières classes dans nos écoles: la loi l'y oblige. De plus, la petite école maternelle actuelle est condamnée par le surintendant de l'instruction publique comme étant un local insuffisant.

C'est pourquoi la commission scolaire a adopté en principe l'idée de construire deux écoles: l'une dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, l'autre dans le quartier Saint-Joseph. Ce sont les quartiers les plus peuplés et où il y a le plus d'enfants en âge de fréquenter les écoles. Les enfants, filles et garçons, à partir de 5

ans, iraient à ces écoles pour les cours préparatoire et les trois premières années du cours primaire d'été.

A leur séance du 19 courant, après la visite et l'examen des sites avantageux sur lesquels pourrait être érigée une école dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, et surtout en vue du fait que tous ces terrains sont bâtis et retirés, les commissaires d'écoles de la ville ont décidé d'entrer en négociations avec la compagnie de Papier Rolland qui a déjà généreusement offert à titre gratuit tout le terrain nécessaire pour la construction d'une école dans ce quartier.

Les commissaires sont aussi en pourparlers pour la construction d'une école dans le quartier Saint-Joseph.

DECEES

Le 18 du courant, est décédée, à l'âge de 8 jours, Marie Claire Jeanne, enfant de M. Maxima Longpré.

Les funérailles ont eu lieu, dimanche dernier, à Saint-Canut.

— M. Edouard Bélar, fils de M. Alphonse Bélar, est décédé, la semaine dernière, à Montréal. Ses obsèques ont eu lieu ici, lundi. Nos condoléances à la famille.

— Mme Henri Francoeur a été l'heureuse gagnante du tableau tiré au sort au bénéfice des SS de Sainte-Anne.

Ce tableau devra être réclamé au couvent même, en apportant le coupon portant le No 237.

NAISSANCE

Le 19 janvier, l'épouse de M. Donat Labelle a donné le jour à une fille qui a été baptisée sous les noms de Marie-Délima Britha Yvette. Le parrain et la marraine furent M. et Mme Joseph Labelle, grand-parents de l'enfant. Poteuse, Mme Octave Ross.

— La cour supérieure a siégé dans notre ville, mercredi, sous la présidence de l'honorable juge Avila Wilton.

— La banque Provinciale annonce qu'elle vient d'établir une succursale à Saint-Jérôme.

— C'est dimanche et lundi prochains qu'aura lieu les deux soirées de l'Association Artistique de Saint-Jérôme.

Le programme a été composé de manière à plaire à tous. «Joli Gilles», une pièce en deux actes, est un petit chef-d'œuvre qui sera interprété de façon surprenante par Miles J. Charbon, Maria Lorain, Mme J. P. Bélar et MM. J. André Lafrenière, Léopold Rolland,

Comme rafraîchissement

lorsque vous êtes fatigué, buvez une tasse de



Toujours si pur, si frais, si délicieux.

J. P. Bélar et F. X. Saint-Michel.

«Chicot» est une comédie d'un autre genre dont les rôles ont été confiés à M. O. Bisailon, un amateur dont on dit grand bien, et à MM. I. Laporte et W. Michaud.

L'Association artistique espère que le public jérômien saura encourager comme il le mérite les talentueux amateurs qui se dévouent pour lui procurer des amusements sains et artistiques et qui méritent de voir leurs efforts couronnés d'un légitime succès.

— Nos pompiers ont été appelés par plusieurs alarmes, ces jours-ci.

Le 21, lundi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Francis Lebeau, rue Saint-Louis. Le même jour, un autre feu de cheminée nécessita le travail des pompiers chez M. Rosario De-forges, rue Saint-Sauveur.

Le 23, une alarme pour feu de cheminée appela les pompiers chez M. Elie Lanthier (propriété de M. Paul Limoges) rue Saint-Joseph.

Le même jour, le feu s'est déclaré dans la forge de M. Jérôme Gingras, rue Saint-Faustin coin de la rue Saint-Léandre.

Dans tous ces cas, les dommages sont légers.

— M. J.-D. Fournelle annonce qu'il attend l'arrivée, dans quelques jours, d'un char de charbon «stove». Ceux qui en ont besoin voudront bien donner leur commande au plus tôt.

— La ville installera sa nouvelle pompe d'aqueduc, ayant une capacité de 550 gallons d'eau par minute, pendant la première semaine de février. Cette pompe et le moteur ont coûté \$3,340.

— Notre concitoyen, M. Armand Parent, a été opéré pour l'appendicite, par le Dr Hingston, à l'Hôtel-Dieu, le 16 courant. L'opération a bien réussi.

— Mlle Berthe Prévost, gravement malade, n'est pas encore hors de danger quoique son état se soit un peu amélioré.

— M. Joseph Grignon, protonotaire, était ici mercredi dernier.

HOCKEY:

La ligue de Hockey de Saint-Jérôme vient de s'organiser comme suit:

Président, M. F. A. Keyser; vice-président, M. A. Lapointe; secrétaire-trésorier, M. J.-R. Labelle.

Représentants au conseil des différents clubs:

Regent Kitting, M. C. A. Spencer; Le Nord (Dominique Robber C. y.) M. Tods; Jérômeien Ind. R. Laporte; Cercle Labelle, R. Latour.

Cette ligue jouera ses parties le mercredi soir de chaque semaine, à l'Arena St-Onge, à 7 hrs. 15.

Dimanche, elle fera son ouverture à 2 hrs. La direction n'a rien ménagé afin de procurer au public jérômien, de belles jouées.

Le prix d'entrée est de 25c.

Toute personne payant une entrée pour voir les jouées de hockey aura droit de patiner quand les jouées seront finies.

— Le samedi soir, 26 janvier, le club de hockey de Lachute viendra en excursion à Saint-Jérôme. Une grande jouée sera jouée à l'Arena St-Onge entre le club de Lachute et le Saint-Jérôme.

Les excursionnistes retourneront dans la soirée.



Contrat de la malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 29 février, 1924 pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine sur la route royale No. 1 de Saint-Lin, à commencer le 1er juillet 1924 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Saint-Lin et au bureau du Surintendant du District Postal où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission. Bureau du Surintendant du District Postal, Montréal, 17 janvier, 1924.

J. P. Chillas, Surintendant Intérimaire.

PACIFIQUE CANADIEN

Changement d'horaire, en vigueur le 6 Train 438 — Saint-Jérôme à Montréal,

6.15, matin, exc. dimanche

446 — Saint-Jérôme à Montréal, 8.00 matin, le dimanche

442 — Mont-Laurier à Montréal, 8.17 matin, exc. le dimanche

452 — Mont-Laurier à Montréal, 5.20 soir, exc. le dimanche

458 — Sainte-Agathe à Montréal, 8.05 soir, le dimanche

Train 439 — Montréal à Sainte-Agathe, 10.22 a. m., dimanche

437 — Montréal à Labelle, 10.22 a. m., exc. le dimanche

445 — Montréal à Mont-Laurier, 2.36 p. m., samedi seulement

457 — Montréal à Mont-Laurier, 5.20 soir, exc. le dimanche

461 — Montréal à Saint-Jérôme, 7.50 soir, exc. samedi et dimanche.

463 — Montréal à Saint-Jérôme, minuit 30, samedi et dimanche.

Pour autres renseignements, s'adresser à P.-A. Trotter, chef de gare.

Terrebonne

22 janvier 1924 — Aujourd'hui avait lieu la mise en nomination des candidats aux différentes charges municipales. Les élections de cette année, sans comporter autant d'intérêt que celles de l'an dernier ne laissent pas cependant d'inquiéter un peu les esprits. Le poste de maire de la ville, devenu vacant par la retraite de M. Charles-Henri Desjardins, qui s'est retiré, malgré toute l'insistance de ses amis et de tous les électeurs, à accepter la présidence du Conseil pour un nouveau terme, est maintenant occupé par M. Louis Henri Desjardins, marchand, lequel a été élu par acclamation.

De même, les conseillers pour les quartiers Sainte-Joseph et Sainte-Marie ont été élus par acclamation. Il reste encore le quartier Saint-Louis et MM. John T. Moody et Hurry Moody ont tous deux été mis en nomination.

Le conseil de cette année sans avoir un programme aussi chargé que celui de l'an dernier, alors qu'il s'agissait de reconstruire toute la partie incendiée, a cependant une forte tâche devant lui. Il devra terminer le programme de reconstruction déjà commencé et en plus entreprendre la construction d'un nouvel Hôtel de Ville; établir par la réfection du système d'aqueduc un nouveau mode moderne de protection contre l'incendie et, de plus, compléter l'arrangement des rues par l'expropriation des terrains et la confection de nouveaux trottoirs dans les limites qui ont été fixées par les ingénieurs de la ville, le tout suivant le plan d'arrangement adopté l'an dernier.

Le conseil se compose comme suit: Maire: M. Louis Henri Desjardins, marchand; échevins: quartier Sainte-Marie, MM. Edgène Labelle et J.-B. Gauthier; quartier Saint-Joseph, MM. Georges Bausoleil père et J.-D. Magas; quartier Saint-Louis, M. J. B. Hurteau, président de la Globe Shoe Ltc.

— MM. Magloire Desjardins et fils, manufacturiers de portes et chassis, ont agrandi leur manufacture. Ils ont construit une allonge en briques solid, mesurant 140 pieds par 80. Ils pourront ainsi fournir aux commandes toujours croissantes. Ils emploieront de 50 à 60 hommes au lieu de quinze à vingt.

— Le 22 janvier, le conseil de la paroisse a choisi M. Edouard Gascon comme maire en remplacement de M. Covi Quimper, démissionnaire. A la prochaine séance du conseil on devra choisir un conseiller pour remplacer M. Edouard Gascon.

Le conseil de la paroisse se trouve maintenant composé comme suit: Maire, M. Edouard Gascon; conseiller, MM. Hilaire Champagne, Pierre Lauzon (fils de M. Tré Lauzon), Bruno Chartrand, Hubert Alexandre, Pierre Lauzon (fils de M. Xavier Lauzon).

Malade durant cinq ans

Un homme de Montréal louange hautement le Dréco. Il avait dépensé une petite fortune à la recherche de la santé, jusqu'à ce que le Dréco fit son apparition à Montréal. Ce grand remède végétal le remit sur pied.

Ici à Montréal il est prouvé tous les jours que le Dréco est un merveilleux correctif des maladies de l'estomac, des reins et du foie. Des personnes qui n'ont jamais goûté un seul repas depuis des années ont maintenant de splendides appétits, l'inomnie est bannie, les maux et douleurs rhumatismales disparaissent, la constipation chronique est vaincue et la bile, les étourdissements, la dyspepsie, etc., sont promptement soulagés et tout cela grâce à ce grand remède végétal le Dréco. Prenez le cas de M. Roméo Kastelli, 475 rue Pavane. Il avait été malade pendant cinq ans, il avait essayé nombre de préparations et traitements sans aucun bon résultat. Alors il lut quelque chose concernant le Dréco. La sincérité des témoignages l'impressionna. Il décida de l'essayer. Voici ce qu'il dit:

«J'ai été malade pendant cinq ans souffrant de maux d'estomac, de faiblesse des reins causant des douleurs dans le dos et mon foie était très paresseux. Les maux de tête et les étourdissements me rendaient misérables et mon estomac était si à l'envers que je ne pouvais plus manger. J'ai essayé tous les remèdes imaginables pour avoir un peu de soulagement et j'ai dû dépenser une petite fortune dans l'achat des remèdes et des traitements qui ne m'ont jamais fait de bien.

«Ensuite je vis l'annonce du Dréco, tandis que des personnes dignes de foi me disaient tout le bien qu'il avait fait pour elles en soulageant des maux semblables aux miens. J'en achetai une bouteille et j'en retirai de tels bénéfices que je continuai le traitement.»

«Le Dréco est vendu à Saint-Jérôme par la pharmacie Langlois; on le trouve aussi chez les principaux pharmaciens des autres villes.»

Abonnement: Un an, Canada, \$2.50, États-Unis, \$3.00; Six mois, Canada, \$1.25, États-Unis, \$1.50. Un numéro 10 sous.

Adresse: Le Passe-Temps, 16 et 20 rue Craig est, Montréal.

TOUJOURS JEUNE!

Malgré ses trente ans d'existence, le Passe-Temps, avec sa jolie musique, ses déclarations, monologues, poésies d'amour, reste toujours jeune. C'est le compagnon fidèle et indispensable qui veut briller en société.

«Le Dréco est vendu à Saint-Jérôme par la pharmacie Langlois; on le trouve aussi chez les principaux pharmaciens des autres villes.»

Abonnement: Un an, Canada, \$2.50, États-Unis, \$3.00; Six mois, Canada, \$1.25, États-Unis, \$1.50. Un numéro 10 sous.

Adresse: Le Passe-Temps, 16 et 20 rue Craig est, Montréal.

C.A. Lorrain & Fils

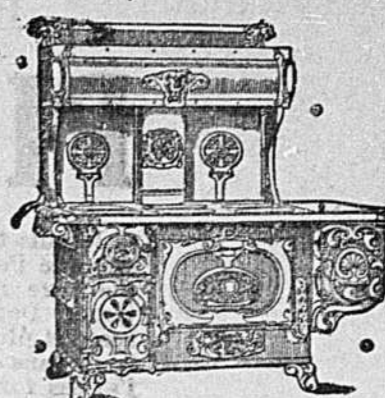
Agents généraux d'assurances et Automobiles Dodge

Téléphone 58

57 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.



POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE

POELES ROYAL FAVORITE

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant plaisir et entière satisfaction.

COUROYRES de toutes sortes, SCIES RONDES, HORLOGES, CHARBON DYNAMITE, POUVRE A FUSIL

Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.

LAMPES ELECTRIQUES de très qualité à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,

Agle des rues St-Georges et Ste-Ann SAINT-JEROME

UN NOUVEAU ROMAN CANADIEN

"LE LYS DE SANG"

Par Henri Doutremont

Nous accusons réception d'un nouveau roman canadien, d'un genre tout à fait différent de ce qui a été publié jusqu'à présent au Canada.

«Le Lys de Sang» est une oeuvre littéraire très captivante.

Voici en quelques mots l'intrigue: Henri Doutremont reçoit d'une ancienne amie, à l'occasion de son prochain mariage, un livre exotique d'un rouge très-vif dans la nuit il s'agit d'une sorte d'étonnement et croit voir des fantômes autour de lui. Le lendemain matin, il envoie son demi-frère passer une nuit avec lui. Celui-ci ressent les mêmes sensations, et le lendemain, dans un mouvement de colère, il jette le lys dans le feu. La fiancée attribue le récit de son demi-frère à la suggestion, et Doutremont, dans un mouvement d'amour propre, décide d'aller chercher un spécimen de ce lys en Afrique, la seule place où il se trouve. Découvrir les aventures des héros serait trop long; d'ailleurs, nous préférons laisser à nos lecteurs le plaisir de lire ce magnifique roman eux-mêmes.

Nos lecteurs peuvent se procurer ce roman en adressant 30c à l'auteur, M. E. Garand, 185 rue Sanguinet, Montréal.

Madame Léon Dumont, infirmière diplômée des hôpitaux de Paris, soigne à domicile les personnes atteintes de faiblesse et lésions pulmonaires. Ayant fait de la tuberculose après blessure de guerre et ayant été radicalement guérie, s'est perfectionnée dans cette branche et fait massages, piqûres, pose ventouses, d'après prescription des médecins. Assiste également les femmes malades. 318 rue Labelle Saint-Jérôme.

— Une récompense de \$5.00 sera donnée à quiconque fera découvrir le voleur qui a volé une bouteille Thermo dans la vitrine de la pharmacie Fournier, il y a une couple de jours.



Triomphe de la toux

Les forces de l'homme sont limitées.—Avec les

PILULES MORO

les forces se doublent et se maintiennent.



M. VEZINA MORENCY, 40 Dow, Salem, Mass.

aussi par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.

UNE MINE ALLEMANDE A BORD DE L'«EMPRESS OF AUSTRALIA» DU PACIFIQUE CANADIEN



Quand les Boches déposèrent cette grande mine dans la mer du Nord, au cours de la guerre de 1914-18, ils ne pouvaient guère s'imaginer que ce formidable engin de destruction serait un jour utilisé sur un des navires de Sa Majesté Georges V d'Angleterre. Cette sphère d'acier, destinée à produire un désastre, au large des côtes de Grande-Bretagne, est maintenant inoffensive: c'est une boîte à lettres sur l'«Empress of Australia», du Pacifique Canadien. Au lieu d'envoyer un message de haine et de mort, elle transmet à présent des billets-doux d'un côté à l'autre de l'Océan Pacifique.

A la partie supérieure gauche de ce globe poli, une bosselure indique clairement qu'un navire allié inconnu a passé à deux doigts de sa perte. Tout près, on aperçoit une ouverture, maintenue fermée par un boulon, qui laissait passer les tiges de contact; celles-ci étaient en communication avec les tubes de verre contenant le cyanure de potassium et autres matières explosives. L'ouverture pour les lettres elle-même mène aux plaques par où on introduisait le chargement. Au-dessous, on remarque la base mobile à laquelle était fixée l'ancre qui retenait la mine.

Celle-ci, comme des centaines d'autres, fut retirée de la mer du Nord par l'Amirauté anglaise, lors de la cessation des hostilités. Après en avoir enlevé, avec les plus grandes précautions, les matières explosives, l'Amirauté l'offrit au Pacifique Canadien, qui l'installa sur l'«Empress of Australia».

Mlle Amérique déclare que la Tanlac est un merveilleux tonique pour la santé



Mlle Campbell portant la couronne de «Mlle Amérique» qu'elle a gagnée en dix occasions. Photo par Atlantic Foto Service

Mlle Mary Katherine Campbell, proclamée «Mlle Amérique», a pris du Tanlac et le recommande dans une déclaration qu'elle fait dernièrement aux femmes d'Amérique, par l'entremise de «International Proprietaries Inc.», les distributeurs de cet excellent tonique. Mlle Amérique, dans sa déclaration, dit que la bonne santé est la base de toute beauté et elle conseille aux femmes qui veulent être belles de trouver d'abord la bonne santé.

Sa déclaration complète est comme suit: «Je considère que c'est un grand privilège de pouvoir dire aux milliers de femmes, partout, toute l'efficacité du Tanlac. La santé est la base de toute beauté. Sans la bonne santé la femme est exposée à devenir épuisée, nerveuse, amaigrie, anémique. L'indigestion chasse le rose des joues de la femme et lui enlève cette qualité rayonnante qui est la vraie beauté de la femme.

«J'ai pris du Tanlac et je n'hésite pas à dire que c'est un tonique merveilleux pour donner la santé. Il a apporté le soulagement et la bonne santé à plusieurs femmes et, avec une bonne santé, une femme a une mesure de beauté qui corrige les défauts du visage et de l'expression.

«Des joues rosées, des yeux brillants, une figure bien arrondie, une charmante disposition, tout cela va de pair avec la bonne santé. A celles qui cherchent la beauté, je dis: Trouvez d'abord la bonne santé. Le traitement du Tanlac est un bienfait pour la femme, il l'a prouvé et je le recommande.»

Mlle Campbell a écrit une brochure traitant de la Santé et de la Beauté et vous pouvez l'obtenir en remplissant le coupon ci-dessous.

INTERNATIONAL PROPRIETARIES, INC. Rayon U-101 ATLANTA, GA.

Messieurs: — Je joins à la présente 10 cents (nous acceptons les timbres) pour lesquels veuillez m'envoyer un exemplaire de la brochure de Mlle Katherine Campbell sur «Beauté et Santé»

Nom..... Rue.....

Ville..... Etat.....

PROVINCE DE QUÉBEC | Dans la Cour
District de Terrebonne | Supérieure
No. 268

Dame Anna Vendette et al.,
Demandeurs

vs
Théophile Vendette et al.,
Défendeurs

et
J.-E. Lessard et al.,
Mis en cause

Il est ordonné aux défendeurs Wilfrid Vendette et Aldéric Vendette, de Cochrane, province d'Ontario; Dame Georgiana Bélaïr, veuve de E. Cousineau, de Selby, Ontario; Alexandre Vendette, de Dillon, Etat du Colorado; et au mis en cause J. E. Lessard, ci-devant de Sainte-Agathe, et maintenant absent de cette province, de comparaître dans le mois.

Sainte-Scholastique, le 15 janvier 1924
GRIGNON & FORTIER,
Protonotaire C. S.



Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 29 février 1924, pour le transport des Mallets de sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine sur la route rurale No. 1 de Sainte-Julienne, à commencer le 1er juillet, 1924 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Sainte-Julienne et au Bureau du Surintendant du District où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau du Surintendant du District Postal,
Montréal, 15 janvier, 1924

VICIOR GAUBET
Surintendant du District.

AVIS est par le présent donné que Jessie Maria W. Chorn, de Morin Heights, dans le comté d'Argenteuil, province de Québec, épouse de Frank A. Watchorn, boucher, du même lieu, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce contre ledit Frank A. Watchorn, pour cause d'adultère.

Daté à Ottawa, ce 21ème jour de décembre 1924.

N. G. GUTHRIE,
Procureur de la requérante

Canada
Province de Québec | Cour Supérieure
District de Terrebonne
No. 343

Théophile Vendette et al, demandeur,
vs

Wilfrid Vendette, Aldéric Vendette tous deux journaliers, de Cochrane, province d'Ontario; Dame Georgiana Vendette, de Selby, Etat du Michigan E. U. A., veuve d'Ezra Cousineau; Alexandre Vendette, de Dillon, Etat de Colorado, E. U. A.,
Défendeurs

Et J. A. Lessard, notaire, ci-devant de Sainte-Agathe, maintenant absent de cette province, mis en cause.

Il est ordonné aux défendeurs et au mis en cause de comparaître dans le mois.

Sainte-Scholastique, 10 janvier 1924.

Grignon & Fortier
Protonotaire C. S.

La Cause des Maladies de Coeur

Une mauvaise digestion produit des gaz dans l'estomac qui irritent et forment une pression sur le coeur, entravant sa régularité et causant de la faiblesse et des douleurs. De 15 à 30 gouttes de Siropp Curatif de la Mère Seigel, après les repas, régularisent la digestion et permettent au coeur une action régulière et complète.

Charles Larin
Entrepreneur général

Tél. 228
219, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Le Siropp du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 30 rue Saint-Denis, Montréal.

Elie Meunier
MANUFACTURIER

Portes, Chassis,
Jalousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé
Tournage, Découpage, etc.

Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
SAINT-JEROME

Cachets du Dr Fred Demers
contre tous maux de tête

Ce sont les seuls vraiment bons et efficaces. N'en acceptez aucun à moins que le nom "DR FRED DEMERS" ne soit gravé sur chaque cachet.

Dépôt: 300, rue Saint-Denis, Montréal.



LAURENT DUBOIS
Agent général d'assurances

61 rue Labelle,
Porte voisine de M. Orila Lanson
Tél. Bell No 214 SAINT-JEROME

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévoist, éditeur-proprétaire

EFFETS MERVEILLEUX DES PILULES ROUGES

Je suis très satisfaite des Pilules Rouges que j'ai employées comme moyen de me faire du sang et de tonifier mon système. Depuis que je les ai prises, je ne ressens plus cet abattement, cette lassitude dans les jambes; je mange bien et j'ai les forces nécessaires pour mon travail. Mme E. Patry, 7 C. Nashua, N.-H.

J'avais perdu la santé quand j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges; j'étais faible et très pâle; la digestion me fatiguait beaucoup et la moindre contrariété me portait à pleurer. Maintenant je suis toute changée, c'est-à-dire que je me porte mieux que jamais. Mme Noé Bourdeau, 6 North Mohawk, Cohoes, N.-Y.

Je dormais mal et je me levais le matin encore plus nerveuse que je l'avais été la veille. Je souffrais aussi de douleurs internes et tout travail était pour moi une torture. J'ai pris des Pilules Rouges qui m'ont donné des forces et ont calmé mes nerfs. Je dors maintenant en me couchant; je me sens à l'aise au lever et je jouis d'une bonne santé. Mme Rosaire Lachapelle, 1346, rue Demontigny, Montréal.

J'étais toujours lasse, le plus léger travail me terrassait; à l'heure des repas j'étais sans appétit et l'odeur seule des mets me donnait des haut-le-cœur. Un jour, ma mère me conseilla de prendre des Pilules Rouges pour augmenter mes forces. J'ai suivi son conseil et, après quelques semaines je me sentais déjà si à l'aise que je fus assurée de mon rétablissement. Peu après, en effet, j'étais très bien. Mme Léonce Jonet, 244 Cumberland Road, Lowell, Centralville, Mass.

J'avais eu des hémorragies; j'étais très faible, nerveuse et portée à la neurasthénie. Plusieurs traitements que j'avais suivis avaient d'abord paru me soulager, mais, peu de temps après, j'étais revenue au même point. En lisant dans les jour-

naux les annonces des Pilules Rouges j'ai cru bon d'aller consulter les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et je me félicite aujourd'hui de cette décision, car grâce aux conseils reçus et aux Pilules Rouges prescrites, les forces me sont revenues. Mme N. Lafrance, 702, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Lorsque j'étais jeune fille, j'étais peu forte, bien chétive et pâle, puis j'avais des douleurs de dos et de côtés. J'ai pris des Pilules Rouges et tout de suite il y eut du changement. Les forces me sont revenues peu à peu et mes douleurs se sont passées. Jamais depuis je n'ai ressenti de ces malaises d'autrefois et c'est pourquoi je recommande les Pilules Rouges aux femmes faibles. Madame Valmor Soucy, 40, 2ème rue, Arctic, R.-I.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes les Pilules Rouges pour leur assurer une bonne formation.

Les femmes en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de maladies internes, d'anémie, etc., trouvent leur soulagement dans l'emploi des Pilules Rouges.

Celles qui craignent les accidents du retour de l'âge doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

CONSULTATIONS GRATUITES. Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 50 sous la boîte. Si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, LIMITEE, 274, St-Denis, Montréal

En vente maintenant DISQUES Columbia

Nouveau Procédé

DISQUES DE DANSE

- Take, Oh Take Those Lips Away et Dear Old Lady—Fox Tots, par Paul Specht et son orchestre 27D, 75c
- Sleep et The West, A Nest, And You—Valses par les Romancers 29D, 75c
- I've Got A Song For Sale et All Wrong—Fox Tots, par orchestre Frank Westphal 17D, 75c
- Sobbin' Blues et Bit By Bit You're Breaking My Heart—Fox Tots, par Art Kahn et son orchestre 16D, 75c
- You May Be Fast "But" Your Mamma's Gonna Slow You Down et Home Town Blues—Fox Tots, par les Georgians 23D, 75c
- Old-Fashioned Love et Shake Your Feet—Fox Tots, par les Georgians 30D, 75c
- Foolish Child—Fox Tots, par Art Kahn et Orchestre et Oh! Sister, Ain't That Hot—Fox Tots, par orchestre Frank Westphal 22D, 75c
- Sweet Pal et Why Don't My Dreams Come True—Valses par orchestre de danse Columbia 31D, 75c

CHANSONS POPULAIRES

- Dieu vous êtes si jolie—Chanté par Emile Gour Mon âme avait rêvé—Chanté par Emile Gour E-7849, 75c
- Margot resta au village—Chanté par F. De Bellevue Myella la Jolie—Chanté par F. De Bellevue E-7850, 75c
- Si vous l'avez compris—Chanté par François Manetta Vous êtes si jolie—Chanté par François Manetta F-7525, 75c
- Le cœur de ma jolite—Chanté par J. F. De Bellevue La neige fait mourir les roses—Chanté par De Bellevue E-7940, 75c
- Carmélia—Chanté par Emile Gour Serenata—Chanté par Emile Gour E-7942, 75c
- Quand la botteuse—Chanté par Alex. Desmaréau Je n'aurais pas rêvé comme ça—Alex. Desmaréau E-7941, 75c

DISQUES DE SYMPHONIE

- Manon "Ah! Fuyez, Deuce Image," et "Spirito Gentil," chantés par Charles Hackett, ténor américain 68002D, \$2.00
- Golliwog's Cake—Walik et Gavotte—solo de piano par Percy Grainger 33001D, \$1.50
- Allegro Moderato en D Majeur et Scherzo Quartet—rendu par London String Quartet 33000D, \$1.50
- Indiana Moon et Pale Moon—Solo de violon par Sascha Jacobson 20001D, \$1.60
- In The Clock et Chinese Wedding Procession, par Orchestre Prince A-3684, \$1.50

Votre marchand vous fera entendre ces disques avec plaisir.
Columbia Phonograph Co.,
246 rue Craig Ouest,
Montréal, Qué.
250F



"C'est la belle Française"

C'est la belle Française, se lon gai, C'est la belle Française, se, Qui veut s'y ma-ri-er ma lu-ron, lu-ret-te, Qui veut s'y ma-ri-er ma lu-ron, lu-ré.

Dow

Old Stock Ale

Prime par la Force et parla Qualité



C'est la belle Française, lon, gai,
C'est la belle Française
Qui veut s'y marier, ma luron, lurette,
Qui veut s'y marier, ma luron, luré.
Son amant va la voir, lon, gai,
Son amant va la voir
Bien tard, après souper, ma luron, lurette,
Bien tard, après souper, ma luron, luré.
Il la trouva soulette, lon, gai,
Il la trouva soulette
Sur son lit qui pleurait, ma luron, lurette
Sur son lit qui pleurait, ma luron, luré.
Qu'avez-vous donc, la belle, lon, gai,
Qu'avez-vous, donc la belle,
Qu'avez-vous à pleurer? ma luron, lurette,
Qu'avez-vous à pleurer? ma luron, luré.
On m'a dit hier au soir, lon, gai,
On m'a dit hier au soir
Qu'à la guerre vous alliez, ma luron, lurette
Qu'à la guerre vous alliez, ma luron, luré.
Ceux qui vous l'ont dit, belle, lon, gai,
Ceux qui vous l'ont dit, belle,
Ont dit la vérité, ma luron, lurette,
Ont dit la vérité, ma luron, luré.
Venez m'y reconduire, lon, gai,
Venez m'y reconduire
Jusqu'au pied du rocher, ma luron, lurette,
Jusqu'au pied du rocher, ma luron, luré.
Adieu, belle Française, lon, gai,
Adieu, belle Française!
Je vous épouserai, ma luron, lurette,
Je vous épouserai, ma luron, luré.
Au retour de la guerre, lon, gai,
Au retour de la guerre,
Si j'y suis respecté, ma luron, lurette
Si j'y suis respecté, ma luron, luré.



Mûrie à Point